

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20221208-2022-88-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 16/12/2022

OBJET :
Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Dan LERT,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	12
Représentés par mandat	7
Absents	11

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Grégoire De la RONCIÈRE,
Denis LARGHERO,
Bélaïde BEDREDDINE,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Annie DUCHENE*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité syndical de Seine Grands Lacs de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

En cohérence avec les éléments présentés lors du vote du budget primitif 2023, il est dès à présent proposé la création d'un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A) pour pourvoir le poste de Chargé de prévention des inondations par la valorisation et la restauration des zones d'expansion de crues, dans le cadre du volet agricole du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Ce poste fera l'objet d'un cofinancement de la part de l'Agence de l'eau Seine Normandie dont le niveau reste à déterminer.

Dans le cas où ce poste ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application des articles L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure dans le domaine de la gestion des inondations et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour le poste de Chargé de prévention des inondations.

Par ailleurs, afin de renforcer la Direction de la communication, il est proposé la création d'un poste d'apprenti en graphisme et webdesign.

Parallèlement à cette création et suite à la réussite au concours de technicien territorial d'un agent actuellement titulaire du grade d'agent de maîtrise principal à la Direction des aménagements hydrauliques, il est proposé la création d'un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le poste actuellement occupé par l'agent fera l'objet d'une suppression lorsque ce dernier sera titularisé dans son nouveau grade.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les propositions de création d'emplois ci-dessus.

Article 2 : **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ETAT DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 23 NOVEMBRE 2022

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TNC
Emploi fonctionnel		2	2	0
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
Filière Administrative		22	18	0
Administrateur général	A	0	0	0
Administrateur Hors Classe	A	1	0	0
Administrateur	A	1	0	0
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	3	2	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	5	0
Rédacteur	B	3	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	1	1	0
Filière Technique		93	81	0
Ingénieur général	A	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	2	0
Ingénieur hors classe	A	0	0	0
Ingénieur principal	A	12	12	0
Ingénieur	A	8	4	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	12	12	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	6	4	0
Technicien	B	6	3	0
Agent de maîtrise principal	C	20	20	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	7	6	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	7	7	0
Adjoint technique	C	8	7	0
TOTAL		117	101	0

CONTRACTUELS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Fondement
Emplois permanents		28	26	
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. L. 332-8-1°
Attaché en CDI	A	1	1	Art. L. 332-9
Attaché en CDD	A	8	8	Art. L. 332-8-2°
Rédacteur en CDD	B	2	2	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en chef en CDD	A	1	1	Art. L. 332-8-2°
Ingénieur en CDI	A	1	1	Art. L. 332-9
Ingénieur en CDD	A	4	4	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	2	2	Art. L. 332-8-2°
Technicien en CDD	B	5	5	Art. L. 332-14
Agent de maîtrise en CDD	C	1	1	Art. L. 332-14
PAPI	A	2	0	Art. L. 332-8-2°
Emplois non permanents		18	9	
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	A	1	1	25 septies et 32 loi de 1983
Animateur inondations et territoires pour le PAPI du Loing	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. L. 332-24
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. L. 332-24
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	1	Art. L. 332-24
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	1	Art. L. 332-24
Adjoint technique remplaçant	C	1	1	Art. L. 332-13
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti communication Graphisme webdesigner	-	1	0	Droit privé
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti PAPI	-	1	0	Droit privé
Apprenti informatique	-	1	0	Droit privé
Animateurs saisonniers	C	5	0	Art. L. 332-23-2°
TOTAL		46	35	

ETAT DES POSTES BUDGETAIRES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN DETACHEMENT LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS MIS À DISPOSITION DE L'EPTB AU 23 NOVEMBRE 2022

Catégorie	Corps Ville de PARIS	Effectifs Pourvus	Cadre d'emplois équivalent FPT	Effectifs Budgétaires
	Filière Ouvrière		Filière Technique	
B	Personnel de maîtrise	1	Technicien territorial	1
C	Adjoint technique eau et assainissement	0	Agent de maîtrise territorial	1
	TOTAL	1	TOTAL	2

Total de postes budgétaires : 2

TOTAL GENERAL : 163 postes budgétaires, dont 145 permanents et 18 non permanents.

+ 2 postes Ville de Paris sans équivalence de grades FPT donc non budgétés :

Catégorie	Grades - Ville de PARIS	Effectifs Pourvus
A	Chef d'Exploitation	2

POUR INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS
AU 23 NOVEMBRE 2022

GRADES	CAT	EFF. POURVUS	Dont : TNC
Personnel Administratif			
Administrateur	A	0	
Attaché – Chef de Service Adm	A	0	0
Secrétaire Administratif	B	0	0
Adjoint Administratif	C	0	0
Personnel Technique			
Ingénieur en Chef.	A	0	0
Chef d'arrondissement et Ingénieur des Travaux	A	0	0
Chef d'exploitation	B	0	
Chef de subdivision	B	0	0
Technicien supérieur	B	0	0
Personnel Ouvrier			
Chef d'exploitation	A	2	0
Agent supérieur exploitation	B	0	0
Agent de maîtrise	B	1	0
Adjoint technique EA principaux	C	0	0
Adjoint technique principaux	C	0	0
Adjoint technique EA	C	0	0
Adjoint technique	C	0	0
Personnel Spécialisé et service			
Agent de logistique générale	C	0	0
TOTAL GENERAL		3	0